



Toulouse, le 20 septembre 2014

Après avoir pris connaissance du projet de loi MACRON " Croissance et pouvoir d'achat " qui concerne les professions réglementées et notamment les conditions d'exercice et de réglementation des professions de santé, mentionnant dans ce cadre " l'extension de la faculté de prescription des lunettes aux opticiens-optométristes "

nous ne pouvons que réagir devant la gravité de la situation.

L'orthoptiste serait cantonné aux bilans et à la rééducation des déséquilibres oculo-moteurs et des déficiences visuelles.

Après avoir travaillé avec les ophtalmologistes depuis plus de 10 ans sur les délégations d'actes, nous sommes devenus leurs collaborateurs privilégiés formés au dépistage des états oculaires anormaux et aux techniques d'imagerie.

Les derniers protocoles validés par la Haute Autorité de Santé présentent une solution pour la réduction des délais d'attente : le renouvellement/adaptation des corrections optiques chez les enfants de 6 à 15 ans et chez les adultes de 16 à 50 ans, ainsi que le dépistage de la rétinopathie chez les personnes diabétiques.

La refonte de notre enseignement avec l'entrée dans le LMD au grade Licence dans les facultés de Médecine, permet d'uniformiser l'enseignement au décret de compétence élargi en 2007 et de répondre aux besoins en santé visuelle.

Il serait dangereux de laisser aux opticiens – optométristes le dépistage visuel n'ayant qu'une formation scientifique et non paramédicale, qui deviendraient ainsi le premier maillon de la filière visuelle.

Cette loi est uniquement basée sur la consommation au détriment de la santé visuelle des français.

C'est pour nous impensable de revenir 15 ans en arrière.

C'est pourquoi,

le SOF s'associe à l'Appel à la grève le mardi 30 Septembre 2014